

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud

Le Journal de
l'Académie de Créteil.

Seine-St-Denis
Seine-et-Marne
Val-de-Marne

L'APPEL DU

L'Instit du 93 n° 5 - septembre 2015 -
supplément n° 2 - Appel du Sud n° 99 -
pour les écoles de Seine-Saint-Denis - -

L'instit du

93

p.2 Rentrée 2015

Sous une politique d'austérité

p.3 Rythmes scolaires

Un combat toujours d'actualité !

**p.4 Scolarisation
et handicap :**

Un besoin de formation

**p.5 réunions d'information
syndicale**

Toutes les réunions d'informa-
tions syndicales prévues pour
le premier trimestre

à voir aussi sur <http://www.sudeduccreteil.org>
Rubrique : activités du syndicat

p. 6 La lutte paie !

Continuons le combat

**p.7 Nouveaux programmes
de maternelle**

De belles déclarations
contredites par la politique du
ministère

p. 11 Evaluations de CE2

Le retour
Education prioritaire
Toujours la galère !

p. 13 Elèves allophones

Fichage et délation

p. 14 M@gistère

Echos du flic@ge et du form@tage

Edito de rentrée :



Pour nos droits et pour un service public d'éducation égalitaire !

PASSONS A L'ACTION !

La rentrée scolaire 2014-2015 s'était caractérisée par l'absence d'enseignant-e pour les élèves de 40 classes du département. Pour répondre au déficit de postes de remplaçant-es, la direction académique avait dû recruter, dès la rentrée, plus de 500 enseignant-es contratuel-les.

Comme l'an dernier, la rentrée 2015-2016 s'inscrit dans le même cadre d'austérité budgétaire et ne sera guère meilleure, avec seulement 240 postes alloués au 1er degré 93. **Un nombre de postes totalement insuffisant pour, à minima, répondre à la hausse démographique et ouvrir le nombre de classes nécessaires.** Un chiffre très loin des besoins pour répondre à la situation d'urgence dans laquelle se trouve le département et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, en diminuant le nombre d'élèves par classe, restituer les 190 postes de RASED supprimés entre 2008 et 2012 (et en augmenter le nombre), augmenter les nombres de remplaçant-es... **Un chiffre très nettement insuffisant pour mettre en œuvre les mesures décidées par le ministère et qui ne sont abondées par aucun moyen supplémentaire,** avec en tête la généralisa-

tion de la réforme de l'éducation prioritaire avec des postes « plus de maitres-ses que de classe » dans chaque école et des classes pour les enfants de moins de 3 ans (TPS). **Les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader.** Ils et elles payent le prix fort de la pénurie

Des politiques éducatives gérées dans le cadre de l'austérité

de postes organisée par l'institution depuis des années :

- Les droits à la mobilité sont continuellement bafoués.
- Les droits aux temps partiels sont remis en cause avec des refus massifs et du chantage au complément de service.
- Les droits à la formation continue disparaissent.
- Les refus d'autorisation d'absence qui ne sont pas considérés comme de droits sont en nombres croissants, faute d'un nombre suffisant de remplaçant-es.

Cette situation est aggravée par la réforme des rythmes scolaires avec pour certaines villes des horaires et des organisations du temps scolaire qui vont changer pour la 3ème année consécutive. Pendant ce temps-là, les salaires de l'ensemble des personnels

sont gelés depuis 2010.

A défaut d'améliorer leurs conditions de travail, les quelques euros de doublement de prime REP+(1) -qui ne concernent qu'une partie des personnels- les divisent un peu plus en accentuant les inégalités de traitement et de condition de travail.

1) Rappelons que cette prime n'est que le redéploiement mensuel de l'ancienne

Dans ce contexte, tous les indicateurs montrent que les personnels rejettent très massivement cette politique ministérielle.

Transformons ce rejet en lutte !

- Non à l'austérité,**
oui à la solidarité !
- Non à la concurrence,**
oui à l'égalité !
- Non aux pressions,**
plus d'autogestion !

Organisons-nous dès la rentrée sur nos lieux de travail pour construire la mobilisation autour de revendications communes :

- Diminutions des effectifs par classe
- Augmentation générale des salaires
- Réduction du temps de travail
- Abrogation des contre-réformes

Second concours en Seine St Denis :

Derrière les effets d'annonce du MEN, la réalité des chiffres

Annoncés, mi-juillet, à grand renfort de publicité par le MEN, **les 500 postes du second concours de Seine St Denis avec une liste complémentaire de 470 places, ont tous été pourvus.** Si le ministère se donne la peine de le pointer, c'est que les postes ouverts au premier concours de l'académie de Créteil, eux, comme les deux précédentes années, ne l'ont pas

tous été faute de candidat-es. Pour la session de cette année, il y avait **1540 postes ouverts. Seulement 1219 candidat-es ont été admis-es.** 321 postes n'ont donc pas été pourvus. **Ce déficit a été effectivement compensé par les 500 postes du concours supplémentaire et surtout par la nécessaire ouverture d'une liste complémentaire.**

Ce constat n'est que la confirmation du manque d'attraction grandissant pour les professions de l'enseignement (salaires, condition de travail) qui dans notre département est accentué par des conditions de travail particulièrement difficiles.

Par ailleurs, cette mesure qui ne sera effective que l'année prochaine, se veut une réponse à la situation de **pénurie de postes**

dans laquelle se trouve le département. Elle ne sera qu'une très marginale réponse aux **urgences du département et aux plus de 1600 postes nécessaires.**

SUD Education revendique, dans l'unité syndicale départementale la plus large possible, un véritable plan d'urgence pour toutes les écoles de Seine-St-Denis !

-->Plus d'infos sur : <http://www.sudeduccreteil.org/Bilan-et-perspectives-des-luttes.html>

Rythmes scolaires : un combat pour l'abrogation toujours d'actualité !

Malgré l'échec de cette réforme sur le terrain, le MEN s'acharne à essayer de démontrer que la réforme des rythmes scolaires est bénéfique pour les apprentissages des élèves, en faisant croire que cette réforme est avant tout pédagogique. Le rapport sur la grande pauvreté à l'école (1) va jusqu'à l'associer à la réussite éducative des élèves pour en faire un des axes de lutte contre les déterminismes sociaux alors que **cette réforme est un des facteurs aggravants des inégalités territoriales.**

Pierre angulaire de cette réforme, les PEDT(2) seront généralisés à partir de cette année. Sans PEDT aucune aide de l'état n'est possible. Ces derniers devront inclure un volet laïcité et citoyenneté et « proposer aux élèves un parcours scolaire cohérent ». Et à n'en pas douter, aux vues du bilan catastrophique de cette réforme, la cohérence sera à l'ordre du jour pour de nombreux élèves.

En effet, outre les emplois du temps farfelus avec des pauses méridiennes à rallonge, les activités périscolaires sont payantes dans certaines communes. Dans d'autres, elles se résument à de la garderie ou sont carrément inexistantes, faute de moyens. Quant aux subventions gouvernementales promises, PEDT ou pas, leur intégralité n'a même pas encore été versée aux communes qui ont mis en place la réforme, dès 2013.

C'est dans ce cadre que le MEN prévoit d'articuler cette réforme à celle de la réforme des programmes de l'école primaire qui sera présentée en septembre 2015 pour une mise en œuvre à la rentrée 2016.

Cependant avec un volume horaire identique de 24h et autant d'organisations hebdomadaires différentes d'une commune à l'autre, on voit mal comment les nouveaux programmes vont pouvoir prendre en compte la réforme des rythmes.

Par ailleurs, **qui peut encore croire que le ministère de l'éducation nationale se soucie de la réussite des élèves avec des rythmes d'apprentissages adaptés quand son unique préoccupation, quand il organise le calendrier**

scolaire annuel, est de soumettre le temps scolaire aux intérêts de l'industrie du tourisme.

Les élèves travailleront ainsi dans la dernière période de l'année entre 10 et 12 semaines selon les zones. On est bien loin de l'alternance de 7 semaines de classe/2 semaines de vacances !

Ce calendrier scolaire est un scandale au regard du rythme scolaire pour les élèves et les enseignant-es. Il n'est qu'une marque supplémentaire du mépris affiché par ministère face aux revendications des personnels.

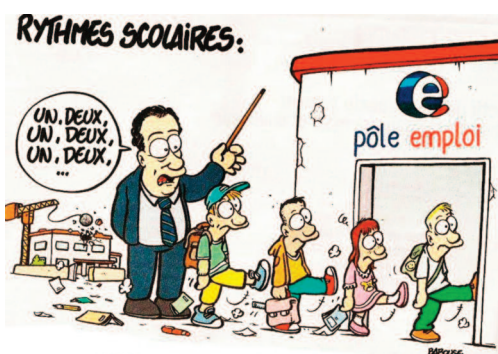
L'amélioration des conditions d'apprentissages de nos élèves passera par un plan d'urgence spécifique en termes de moyens attribués à notre département.

Pour SUD Education, l'abrogation des décrets Peillon et Hamon est toujours d'actualité nationalement. En Seine-Saint-Denis

comme ailleurs, l'application de cette réforme est un scandale organisé par un gouvernement qui méprise nos élèves, leurs familles, et les personnels de l'Education dans leur ensemble.

L'amélioration des conditions d'apprentissages de nos élèves passera par un plan d'urgence spécifique en termes de moyens attribués à notre département. Nous

le revendiquons, dans l'unité syndicale, depuis des mois. **Parce que ce gouvernement veut nous faire croire qu'il respecte ainsi les rythmes de l'enfant, nous lui répondons qu'il devrait commencer par respecter les enfants de Seine Saint Denis, ne serait-ce qu'en leur permettant d'avoir, chaque jour, en classe, un-e enseignant-e titulaire et formé-e !**



1)Rapport « grande pauvreté et réussite éducative : le choix de la solidarité pour la réussite de toutes et tous » : <http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

(2)PEDT : Projet Educatif Territorial

Elèves à besoins éducatifs particuliers

VS

Profs à besoins de formations particulières

Depuis la mise en place de la loi de 2005 concernant notamment la scolarisation des élèves en situations de handicap, nous accueillons dans nos classes chaque année de plus en plus d'élèves dits « à besoins éducatifs particuliers ». C'est une évolution positive bien qu'on évalue environ à 20 000 le nombre d'enfants porteurs de handicap non scolarisés en France, faute de réponses adaptées pour ces enfants et leurs familles.

Certes, le ministère communique sur des statistiques alléchantes :

-258 710 enfants scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2014 (+45% en primaire depuis 2006) ;

-109 000 enfants aidés par 69 000 accompagnant-es ;

-triplement du budget réservé à la scolarisation de ces élèves entre 2005 et 2014 (2.4% du budget du ministère)...

Mais ces chiffres cachent une réalité sur le terrain qui est tout autre :

✓ De nombreux enfants non scolarisés, faute de structure adaptée.

✓ Des démarches administratives de plus en plus longues (diagnostics des troubles des élèves, notifications MDPH, attente des recrutements des AVS-i/co/mutualisé-es...)

✓ Des accompagnant-es précaires, souvent non formés-es : sur 69000 personnels, seulement 4700 AESH en CDI, 41000 en

contrats aidés (CUI-CAE) !

Plus particulièrement, en Seine-Saint-Denis, plus de 1000 élèves sont scolarisés en ASH (CLIS, ULIS, SEGPA, IME...), plus de 2000 élèves ont une notification MDPH avec nécessité d'AVS. Mais **quels sont les moyens réels mis en place pour garantir la réussite scolaire de ces élèves ?**

✓ Les RASED décimés depuis des années

✓ Les enseignant-es des classes dites « banales » non formés-es à l'accueil des élèves « à besoins éducatifs particuliers »

✓ Les enseignant-es non formés-es en postes sur des postes ASH

✓ Les départs en formation ASH toujours trop peu nombreux face aux besoins



SUD Education dénonce depuis des années les conditions, parfois indignes, de scolarisation de tous ces élèves.

Si on veut faire évoluer le modèle scolaire vers une école réellement inclusive pour les enfants en situation de handicap, il ne suffit pas de décréter leur accueil dans les classes générales en faisant porter la responsabilité sur les enseignant-e-s ou sur des précaires sous payé-e-s, non suffisamment formé-e-s les uns comme les autres. **Il faut construire une école capable de prendre en charge la diversité des besoins des élèves.** Cela nécessite de changer pas mal de choses de la maternelle à la terminale, des engagements en termes de formation initiale et continue, des moyens supplémentaires et la réduction des effectifs par classe.

✓ **SUD éducation affirme que tous les élèves ont le droit d'être pris en charge par des personnels formés et qualifiés, dans le respect des choix des familles et de la notification de la MDPH.** La stabilité des équipes est une condition nécessaire au bien-être et à la réussite des élèves.

Pour une école de l'égalité des droits,

✓ **SUD Education revendique que tous les moyens de l'éducation spécialisée soient mis au service d'une véritable politique d'inclusion scolaire.**

Cela passe notamment par :

- Des temps en classe avec leurs enseignant-e-s, des temps communs avec les élèves de leur classe d'âge, une inclusion lorsque c'est possible et que cela correspond à des objectifs pédagogiques clairs.
- Une amélioration des conditions de travail et de la formation des enseignant-e-s spécialisé-e-s, des PLP et des PCL intervenant en SEGPA. En mettant notamment fin à l'inégalité subie par les PE en SEGPA, en alignant leur obligation de service sur celle des certifié-e-s, à 18h. Arrêtons d'envoyer des PE non spécialisés contre leur volonté dans l'ASH !
- Le refus de la dilution des SEGPA dans un dispositif d'inclusion flou et forcément inefficace dans les conditions actuelles de scolarisation au collège.
- La réduction des effectifs par classe, avec la définition de plafonds nationaux (20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, et des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.)
- La titularisation des accompagnant-e-s des élèves en situation de handicaps sans condition de concours ni de nationalité.

Une lutte qui mobilise et qui paie !



Pour un plan de développement (soutenu par l'intersyndicale unitaire Dionysienne) !

Saint-Denis se mobilise depuis la mi-mai. Cette mobilisation concerne essentiellement le 1er degré de la ville (quelques collègues du 1er degré d'Aubervilliers et Pierrefitte ainsi que des collègues du 2nd degré de Saint-Denis nous ont également rejoints). **Les enseignant-es grévistes de Saint-Denis (8 jours de grève suivis à 30 %) réclament un véritable plan de développement pour la ville.** (plate-formerevendicative

http://www.sudeducriteil.org/IMG/pdf/2015-06-04_revendications.pdf)

Pour le 1er degré :

- La création de 30 postes assurant le respect des seuils obtenus en 1998, dont nous exigeons qu'ils soient gravés dans le marbre ;
- 56 postes de maîtres supplémentaires (un pour chaque école comme l'avait annoncé le ministère) ;
- 20 postes de ZIL ;
- 47 postes RASED (11 psy, 1 maître G et 25 maîtres E) afin qu'il y ait un RASED complet pour 30 classes en moyenne ;
- 30 postes de TPS ;
- 5 postes pour étoffer les équipes de circonscription ;
- 10 postes supplémentaires pour les remplacements en Brigade REP +.

Pour le second degré :

- Le recrutement de surveillants AÉD à hauteur d'1 pour 50 élèves ;
- 1 poste de CPE supplémentaire par REP ;
- des assistants pédagogiques ;
- un renfort du pôle médico-social.

Un mouvement qui s'est amplifié

Saint-Denis essuie des rentrées toutes plus difficiles les unes que les autres. La rentrée 2014-2015 s'est déroulée avec de nombreux postes vacants (les ZIL sont nommés sur les directions vacantes, d'autres classes se retrouvent sans enseignants, telle l'école Rachel Carson qui commencera sa rentrée avec deux enseignants manquants!). Le recours à des contractuels signifie souvent des difficultés d'apprentissage pour les élèves, de la souffrance pour les collègues en question et l'inquiétude des parents.

Durant l'automne, les AG et surtout les réunions parents-enseignant-es voient le jour mais submergées par les difficultés quotidiennes les équipes enseignantes et les parents ont lutté localement tout en éprouvant des difficultés à relayer et faire converger leurs actions. A partir d'avril, les AG plus fournies permettent à la mobilisation de s'amplifier. Le 19 mai marque un tournant dans la lutte puisqu'est votée la

grève reconductible à l'issue de l'AG de mobilisation (la manifestation a été un succès ; 200 personnes dont parents et enseignant-es).

La grève reconductible permet de structurer le mouvement et d'organiser les suites et perspectives votées. Le 22 mai, jour de grève est organisé un rassemblement devant la DSDEN suivi d'une AG. Celle-ci veut rencontrer la ministre ! Les mobilisations s'enchaînent avec un mouvement à deux chevilles : enseignants-es (soutenus par SUD et le SNUipp) et parents. Des actions « coups de poings » (manifestations sur l'autoroute, die-in dans la ville et à la DSDEN, occupation de l'IEN, nuit des écoles...) mobilisent, alors que la hiérarchie nous méprise : la rectrice nous promet un rendez-vous qu'elle ne tiendra pas. Le 6 juin, l'école de la légion d'honneur est occupée (événement relayé par les médias ; la commission communication de l'AG des enseignant-es de Saint-Denis le publie sur son facebook ainsi que le ministère des Bonnets d'ânes). Une dernière grève avec rassemblement devant la DSDEN a eu lieu mi-juin.

Une victoire pour quelques écoles mais...

Le vendredi 26 juin durant une conférence de presse, la mairie propose l'organisation d'une rentrée sous contrôle citoyen : des commissions composées d'un parent, d'un-e enseignant-e et d'un-e élu-e de la ville seront chargés de faire remonter dès le jour de la rentrée les situations inadmissibles auxquelles sont confrontées

chacune des écoles. A l'issue du CTSD, les Dionysiens glanent quelques bonnes nouvelles (ouverture à la maternelle Opaline Lacore et annulation de la fermeture à l'élémentaire Pasteur) **La mobilisation de Saint-Denis a payé, puisque la plupart des écoles sont maintenues en dessous des seuils, que la plupart des situations les plus difficiles sont résolues, alors que la situation départementale est très morose.**

La seule victoire durable sera cependant d'enfin obtenir le plan de rattrapage pour redonner une école digne aux élèves et des conditions de travail décentes aux enseignant-es. (1700 postes pour la Seine-Saint-Denis, 200 pour Saint-Denis, recrutement d'enseignant-es titulaires à hauteur des postes, afin de voir revivre les réseaux d'aide, les moyens de remplacement, respecter PARTOUT les seuils, en finir avec le recours à des contractuels, soutenir l'entrée dans le métier des stagiaires dont la formation demeure largement insuffisante...)

La lutte paie, continuons le combat !

Mobilisons-nous pour que l'égalité républicaine promise par M.Valls soit enfin respectée

(à propos de la rupture d'égalité constitutionnelle selon le défenseur des droits : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/07/13072015Article635723744370763849.aspx>)



Nouveaux programmes de la maternelle 2015



DES INTENTIONS CONTREDITES PAR LES POLITIQUES RÉELLES DU MINISTÈRE

Les propositions faites dans les nouveaux programmes de cycle 1 nous semblent proches du terrain, affirmant une bienveillance notable, une volonté de prendre en compte les enfants et leurs familles dans leur diversité.

Nous prenons également note de l'affirmation d'une volonté manifeste de restituer sa spécificité à l'école maternelle, et de prendre en compte la spécificité de la petite enfance dans le respect du développement cognitif, affectif et moteur de l'enfant avec des modalités d'apprentissages adaptées.

MAIS POUR SUD, IL MANQUE L'ESSENTIEL :

- Quels moyens pour la formation initiale et continue des enseignant-es à ces nouveaux programmes ?

Ce ne sont pas en quelques clics avec des ressources mises en ligne sur éducol ou les soit disant formations dispensées via M@gistère qui permettront de les appréhender.

- Quelles garanties de progrès pour tous et toutes ?

- Quelle volonté politique et quels moyens pour leur mise en œuvre ?

➔ Quand on constate les disparités territoriales en terme de moyens humains et matériels alloués aux écoles, inégalités accrues et généralisées par la mise en œuvre des rythmes scolaires.

➔ Quand l'institution n'est pas capable de créer des postes en nombre suffisant pour mettre un-e enseignant-e titulaire et formé-e devant chaque classe à la rentrée et assurer les remplacements au quotidien .

➔ Quand la seule vocation des RASED, quand il en reste, est réduite à la détection des difficultés scolaires et non à leur prévention et à leur remédiation.

Prise en compte de la spécificité de la petite enfance et regard individuel sur le développement de chaque enfant :

« L'accueil quotidien (en classe) est un moyen de sécuriser l'enfant.»

«Au sein d'une classe l'enseignant prend en compte les différences entre enfants qui peuvent se manifester avec une importance particulière dans les premières années de leur vie.»

Affirmation du respect du rythme de l'enfant dans la construction de ses apprentissages :

« Une école qui tient compte du développement de l'enfant : Sur toute la durée de l'école maternelle, les progrès sont considérables et se réalisent selon des rythmes très variables. »

Nécessité de la continuité et du lien entre les temps scolaires et périscolaires

«L'articulation entre le temps scolaire, la restauration, et tous les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre d'accueils périscolaires doit être travaillée avec tous les acteurs concernés »

Affirmation de la bienveillance de l'école maternelle. Importance du dialogue avec les familles et recommandations d'accueil des enfants et de leurs parents :

« Un dialogue régulier et constructif s'établit (...) il exige de la confiance et une information réciproque »

Rappel de l'obligation d'accueil et de scolarisation des enfants en situation de handicap depuis la loi de 2005 :

« L'ensemble des adultes veille à ce que tous les enfants bénéficient en toutes circonstances d'un traitement équitable »

Nécessité du travail concerté entre enseignants et autres acteurs éducatifs ou partenaires extérieurs notamment les RASED :

« L'équipe pédagogique s'appuie sur le RASED pour comprendre des comportement ou une absence de progrès et mieux aider les enfants dans ces situations ».

Importance de l'égalité fille-garçon réaffirmée :

« L'école construit les conditions de l'égalité notamment entre filles et garçons »

et GRAIN DE SEL DE SUD

015



Quelle sécurité affective, quelles relations privilégiées et quelle individualisation des regards avec des effectifs qui dépassent dans certains endroits les 30 élèves par classe ?



Où est l'intérêt de l'enfant quand le nouveau calendrier scolaire fait la part belle aux intérêts marchands des lobbies du tourisme ?

Quand la réforme dite des rythmes scolaires n'a fait que dégrader leurs conditions d'apprentissage : fatigue accrue, perte des repères, absentéisme, confusion ...



Quelle continuité entre les temps scolaires et périscolaires sans temps de concertation dédié ?



Où est la bienveillance de l'école à l'égard des plus précarisés ?

- Quand des communes en interdisent l'accès en refusant d'y inscrire les enfants roms ou les enfants dont les familles sont hébergées par d'autres,
- Quand les moyens dédiés au système d'interprétariat public gratuit pour les familles allophones sont sans cesse remis en cause,
- Quand l'école discrimine, en refusant l'accompagnement des sorties scolaires aux mères voilées.



Quelle équité quand les AVS recruté-e-s pour aider ces élèves ne bénéficient d'aucune formation et sont largement précarisé-e-s par leur salaire et leur statut !

Quand les postes ASH sont de plus en plus souvent confiés à des enseignants sans véritable formation .



Comment s'appuyer sur des personnels inexistantes ?

Depuis la purge Sarkozyste les postes RASED supprimés n'ont pas été restitués, leur périmètre d'intervention a été augmenté, et les départs en formation sont miséreux.... Où sont les psychologues, les infirmières et les médecins scolaires ?



Quelle ironie après l'abandon des ABCD de l'égalité, recul honteux du gouvernement face aux pressions des réactionnaires !

DE BELLES PAROLES MINISTERIELLES QUI NE RESTERONT QUE DES DECLARATIONS D'INTENTIONS SANS UNE REPONSE AUX VERITABLES BESOINS DE L'ECOLE :

La réduction du nombre d'élèves par classes : 18 en REP et REP+, 20 en zone banale

La création des postes de titulaires en nombre suffisant (donner un exemple du nombre d'enseignants manquant sur un département ou l'académie)

Des RASED complets avec départs en formation : restitution des 5000 postes supprimés sous Sarkozy, puis création d'un RASED pour chaque groupe scolaire

Un recrutement massif de personnels médico-sociaux : médecins scolaires, assistant-es sociaux, des éducateurs-trices

Une véritable formation pour les AVS et pour les enseignants en ASH

Un-e ATSEM dans chaque classe de maternelle sur l'intégralité du temps scolaire

Du temps pour le travail en équipe : 18h devant élèves + 6 heures de concertation

L'accueil de tous les enfants et de leurs familles, obligation légale, en donnant aux parents non francophones les moyens de comprendre l'école et ses objectifs par l'emploi d'interprètes.

La garantie de l'égalité de traitement pour les élèves sur tout le territoire.

DES MOYENS POUR UNE ECOLE DE QUALITE POUR TOUS !

SUD Education Créteil
Permanence de Saint-Denis
9 -11 rue Génin
93 200 Saint-Denis
01 55 84 41 26
contact93@sudeducreteil.org

SUD Education Créteil
Permanence de Créteil
11 -13 rue des archives
94 010 Cedex
01 43 77 33 59
contact@sudeducreteil.org

Evaluation en début de CE2 : le retour

Après avoir rendu facultatives les évaluations nationales de CE1 et de CM2 mises en place sous la précédente mandature, le MEN a décidé de remettre en œuvre des évaluations diagnostiques en début de CE2. Elles devront être passées dans le cours du 1er trimestre et seront basées sur la maîtrise des mathématiques et du français. Le choix des items sera fait par les équipes pédagogiques, dans une banque de données mise à leur disposition.

Avec cette disposition, le MEN introduit une pseudo liberté dans la mise en œuvre de évaluations, en prévenant par avance toutes les critiques de formatage et de restriction de liberté pédagogique, en vain:

En effet on sait comment cette artificielle « liberté » va se traduire sur le terrain avec l'instauration d'un pilotage départementale ou de circonscription accompagné de directives, en fonction des priorités institutionnelles, ce qui restreindra et contraindra les possibilités de choix des enseignant-es.

Pour l'heure, et une fois de plus, aucun temps institutionnel spécifique n'est prévu pour la préparation, la correction et la collecte des résultats de ces évaluations.

Par ailleurs, plusieurs questions se posent : quel anomy-
mat pour la remontée des résultats ? Quelle utilisation institutionnelle de ces évaluations pour les élèves mais également pour les enseignant-es ? Quels moyens pour mettre place des remédiations ?

Dans un contexte d'austérité budgétaire, où les RASED sont décimés, les effectifs des classes de plus en plus importants, **la question de l'exploitation des résultats de ces évaluations et la mise en œuvre de remédiations pour répondre aux difficultés des élèves risque d'être vite réglée. Ces évaluations n'auront alors servi qu'à stresser et à stigmatiser un peu plus les élèves et leur famille.**

Avec la mise en place de contrats d'objectifs qui s'inscrivent dans le cadre notamment de la réforme des REP +, on peut s'attendre à une instrumentalisation de ces résultats par l'institution pour mettre la pression sur les équipes enseignantes et les transformer en outil de chantages aux résultats. **Liberté du choix des items ou pas ce type d'évaluation n'est pas un outil au service de la réduction des difficultés scolaires**

Il contribue à la standardisation des pratiques de classe, à la restriction de la liberté pédagogique des enseignant-es et il instaure des outils de mesure de résultats qui permettent de mettre en concurrence les écoles, les enseignant-es et les élèves.

Pour SUD éducation ces évaluations sont incompatibles avec les valeurs et les pratiques d'une école égalitaire, émancipatrice et autogestionnaire que nous revendiquons.

Les évaluations, c'est toujours NON !

Oui à la liberté pédagogique et à l'autogestion !

Education Prioritaire : toujours la galère !

Cette année scolaire sera celle de la généralisation de la réforme de l'éducation prioritaire entérinée par la redéfinition d'une carte des établissements prioritaires, très contestée qui a laissé un certain nombre d'écoles anciennement classées ZEP sur le carreau et dont **le bilan est très négatif dans les établissements préfigurateurs du département.**

Ces établissements ont pu « expérimenter » des décharges horaires consacrées à des temps de liaisons CM2/ 6ème sans les professeur-es de collège; des formations aux contenus indigents, quand toutefois elles étaient vraiment anticipées et préparées.

Les remplacements assurés par une brigade spéciale n'ont pas toujours été assurés et ont occasionné pour les enseignant-es remplacé-es une surcharge de travail et pour les enseignant-es remplaçant-es des conditions de travail très difficiles avec des remplacements à la demi-journée sur des niveaux et des écoles différentes. Quant à la gestion de ce bazar, elle a reposé sur les directeurs et les directrices d'école qui ont dû assumer les défaillances institutionnelles.

Cette nouvelle rentrée ne s'annonce pas mieux. Avec la généralisation de la réforme et l'augmentation du nombre d'heures, la brigade de remplacement sera vite débordée et insuffisante. Sans moyen, le contenu des formations ne risque pas de s'améliorer.

Pourtant pour le ministère, cette réforme et le classement des établissements en REP+(1) est une réponse pour lutter contre les déterminismes sociaux.

Il a pour objectif d'augmenter la scolarisation des moins de 3 ans à hauteur de 50% en REP+. En Seine St Denis nous en sommes très loin avec seulement 3% d'enfants de moins de 3 ans scolarisés. Pas étonnant puisqu'à part des déclarations d'intention l'Etat ne met aucun moyen. Les ouvertures via la carte scolaire se font au compte-goutte et faute de moyens financiers, les municipalités renoncent à ouvrir des classes de tous petits.

En effet les équipements spécifiques pour les tous petits comme le recrutement d'ATSEM sont uniquement à la charge des communes qui, dans un contexte d'austérité par la réduction des dotations de l'Etat (moins 11 milliards d'€ sur 3 ans) et d'augmentation démographique très élevé, préfèrent mettre des moyens *suite page 13*

● ● ● *suite de la page 11* dans les équipements pour les ouvertures de classes « banales » plutôt que dans ces classes qui accueillent moins d'élèves.

Autres mesures REP+ : les PDMQC(2). Ils et elles devront être en priorité sur les classes de cycle 2 pour permettre le travail en effectif réduit. Là encore, pas de moyen puisque seulement 10% des écoles classées en REP+ ont un-e maître-sse supplémentaire, dans le département. De surcroît, dans le 93, il s'agit de postes de PE qui ont été supprimés sur les collèges et redéployés sur les écoles. Certains ne sont même pas à plein temps !

Pour SUD éducation une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire passe par un refus du tri social et de véritables mesures : la baisse des effectifs par classe, du temps de concertation pour les équipes, la baisse du temps de travail. Des dispositifs d'aide et de prévention complets. Des mesures favorisant la stabilisation des équipes.

L'ensemble des revendications détaillées en ligne ici : <http://www.sudeducation.org/L-education-prioritaire-des-choix-5711.html>

(1) REP : Réseau d'Education Prioritaire.

(2) PDMQDC : Plus De Maîtres-ses Que De Classe.

Pour les élèves et parents allophones, La politique menée par le MEN c'est fichage et délation !

Le MEN indique dans la circulaire de rentrée qu'il veut que les enfants allophones nouvellement arrivés en France aient un accès rapide à l'école. Pour les enfants de familles itinérantes, il souhaite qu'une attention particulière soit portée à la continuité de leur scolarité.

On ne peut que souscrire à de telles intentions qui sans aucun moyen et volonté politique n'engagent l'Etat à rien.

Avec la disparition des CLIN(1) remplacées par les UPE2A(2), le ministère réussit à faire des économies de postes sur le dos des élèves étrangers au prétexte d'inclusion et d'une nécessité pour ces élèves d'être « imprégnés » de culture française afin qu'ils « s'intègrent » mieux.

En effet, l'UPE2A est conçue par l'institution comme une sorte de classe ressource où les élèves viendraient uniquement prendre des cours de français. A cela s'ajoute une volonté d'articuler l'apprentissage du français à l'enseignement moral et civique (EMC). Dans ce cadre, la maîtrise de la langue devient carrément un instrument de normalisation et de régulation au service de la morale républicaine.

C'est ignorer et nier, cette chose pourtant élémentaire : les parcours migratoires sont très différents d'un enfant à l'autre tant en ce qui concerne leur niveau de scolarisation, que les conditions d'arrivée en France. La culture et la langue du pays d'accueil ne s'ingurgite pas mais se vit. L'UPE2A ne peut donc se ré-

sumer au seul apprentissage du français.

Pour rentrer dans les apprentissages, ce dont ont besoin prioritairement les enfants, c'est d'un espace sécurisant avec un référent pour une durée qui correspond à leurs besoins en matière d'éducation et d'apprentissages et pas à ceux de l'institution qui préfère faire des économies en les réintégrant au plus vite dans une classe dite banale.

Par ailleurs, ces déclarations sont totalement contredites par la politique gouvernementale discriminatoire menée à l'égard des immigré-es et notamment des populations roms. Ces dernières subissent des destructions de campement et des fermetures de village d'insertion avec, dans certaines communes, des refus de scolarisation sous prétexte, entre autre, qu'ils et elles n'ont pas d'adresse de domiciliation. Or, l'accès à l'école et à la scolarité est un droit inconditionnel pour tous les enfants vivant sur le territoire français.

Les droits des parents étrangers sont aussi davantage restreints. Depuis l'année dernière, le MEN n'autorise l'accès au dispositif « Ouvrir l'école aux parents » (Cours de français gratuits assurés par des enseignant-es dans les écoles) qu'aux seuls parents en situation régulière.

Les enfants allophones sont fichés. Depuis 2014-2015, une enquête nationale menée par la DEPP intitulée « **Enquête sur la scolarisation des**

élèves allophones nouvellement arrivés » recense des données sensibles (langue parlée, pays d'origine...) et nominatives sur les enfants allophones et ce à l'insu des familles et des enseignant-es qui renseignent cette enquête. Cette enquête n'est ni plus ni moins qu'un fichier des enfants allophones car les données recueillies y sont nominatives.

Ce fichier est d'autant plus dangereux car les préfetures y auront accès. C'est ce que prévoit le projet de loi relatif « aux droits des étrangers », qui a été examiné à l'assemblée nationale fin juillet qui veut instaurer un dispositif de contrôle permettant aux préfetures dans le cadre de l'examen des demandes de titres de séjour, d'accéder aux informations détenues entre autres par les établissements scolaires.

-SUD éducation revendique les droits d'accès à la scolarité de tous les enfants.

-SUD éducation s'oppose au fichage, au contrôle social et à la surveillance de la population.

-SUD éducation s'oppose au projet de loi relatif « aux droits des étrangers » et à la politique anti-immigrés menée par le gouvernement.

L'éducation ne doit pas servir à la délation !

(1)CLIN : Classe d'Initiation pour non francophones.

(2) UPE2A : Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants

M@gistère c'est toujours non ! Après un an : quels échos ?

Entendu lors d'une heure de présentation de M@gistère par un IEN :

« Mesdames, désormais plus besoin de sacrifier les mercredis après-midi avec vos enfants pour vous rendre aux heures de formation, allez sur M@gistère quand ils sont couchés ou que aurez des insomnies ». **La frontière entre vie privée et vie professionnelle s'estompe toujours plus, alors que nombre de collègues ont déjà du mal à les séparer. C'est l'organisation du travail qui abolit cette frontière nécessaire. Pour cet IEN s'occuper des enfants est une affaire de femmes ?!**

« Avec ce nouveau dispositif nous ne sommes plus dans l'infantilisation, avec convocation à heure fixe et fiches de présence à signer : le principe c'est la confiance, on vous donne un outil que vous gérez seuls » **Et pourtant, l'ins-titution nous flique et nous demande en plus de jouer le jeu de l'élève modèle :**

- identification sur la plateforme
- temps de connexion minuté
- quizz auto évaluatif pour « vérifier » les connaissances acquises en fin de parcours
- participation obligatoire à des discussions entre enseignant-es sur le forum en ligne
- remontées au concepteur du parcours sur la forme et le contenu de la formation proposée
- test des fameuses séances dans les classes avec bilan retour attendu sur le site...

Entendu en salle des maître-sses :

Passons sur le florilège de techniques pour « faire ses heures » tout en évitant de se coltiner les vidéos insipides et inadaptées.

« Les discussions en salle des maîtres auraient pu, au mieux, tourner autour du contenu des formations proposées mais vu l'indigence de certaines des formations...elles ont glissé vers : comment faire augmenter ton pourcentage de participation en faisant autre chose ! »

« le fameux gain de pourcentage (de participation à la formation) est terrifiant car il n'est pas lié au temps que tu passes à écouter (ou pas...) la bonne parole, mais aux réponses que tu donnes sur les forums : Ou bien tu es le bon élève qui a des choses à dire sur le contenu, ou bien tu ajoutes juste un point d'exclamation ou une virgule... et ton pourcentage de participation à la formation augmente .»

- **Signe la pétition en ligne** : <http://www.sudeducation.org/petitionmagistere.html>
- **Témoigne de ta (non) participation au form@tage m@gistère** : écris à contact@sudeducreteil.org
- **Participe à une RIS** : dates et modèle de lettre sur <http://www.sudeducreteil.org/-Activites-du-syndicat-.html>

Entendu en entretien post-inspection :

Et pourtant le flicage est réel, voyez plutôt :

« Madame, la nuit il faut dormir, ce n'est pas sérieux de se connecter à Magistère à 1h du matin ! » **La plaquette de présentation sur www.education.gouv.fr nous vantait la « grande liberté d'organisation en se connectant sur le lieu de son choix ». Mais pas au moment de son choix visiblement ... Certains IEN avaient même clamé avoir autre chose à faire que de surveiller les connections des un-es et des autres : flicage ? nous ? jamais !**

Big brother n'est pas loin !

M@gistère c'est l'outil idéal pour un suivi individualisé et numérique du fonctionnaire : à quand un Livret Personnalisé de Compétences du prof ? Avec un IEN qui oriente individuellement notre « parcours de formation » à partir de l'évaluation de notre travail faite en inspection ... Nous n'en sommes pas si loin puisque la plaquette de présentation de m@gistère nous annonce pompeusement : « On peut désormais adapter une formation aux personnes qui la suivent en tenant compte de leur parcours antérieur et de leur contexte d'exercice professionnel » Rappelons que certains collègues du 2nd degré ont été inspecté-es via le cartable en ligne

La formation continue est une condition nécessaire à l'exercice de notre métier, et nous entendons la défendre !

Nous demandons l'abandon de Magistère

✓ **Non, nous ne voulons pas être CON-NE-ctés : Nous dénonçons le tout-numérique et préférons les rapports humains : Se rencontrer permet de se connaître, discuter, inventer, revendiquer ensemble ! La formation doit avoir aussi une dimension collective que le numérique-par ailleurs chronophage- ne favorise pas réellement.**

✓ **Nous demandons un retour d'une véritable formation continue en présentiel afin de travailler en coopération sur des thèmes choisis par les enseignant-e-s, en fonction de leurs besoins réels, et non à partir d'une liste de besoins supposés, établie par la hiérarchie.**

-->Pour rencontrer des collègues et échanger tu peux participer aux RIS organisées par SUD Education, elles sont déductibles des 108h si tu en informe ton IEN.

Par exemple : 3x 3h de RIS à raison d'une par trimestre, c'est 9h de M@gistère évitées !



*C'est décidé,
j'adhère à SUD Education !*

2015 – 2016



**RENFORCEZ LE
SYNDICALISME
DE LUTTE!**

cocher les fonds : 1ere Adhésion O Réadhésion

COORDONNEES

NOM : Prénom : Date de naissance : Genre :

Adresse personnelle : Code Postal : Ville :

Courriel : @ Fixe : Portable :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonction : Corps : Discipline :

Type de poste : Fixe Brigade Départementale ZIL IZR Contractuel.le Autre :

Le travail en : maternelle élémentaire collège lycée lycée pro université autre :

Nom de l'école ou de l'établissement : Code Postal : Ville :

Tél : Code Postal : Ville :

JOURNAUX

Tu vas recevoir par courrier le journal de la Fédération SUD Education, et notre presse locale: *Nouvelles du SUD*, le journal des adhérents de SUD Education Crétail / *L'appel du SUD*, le journal envoyé dans toutes les écoles et les établissements de l'academie, et d'autres blications plus cibles.

Je souhaite recevoir _____ exemplaire(s) du journal de la fédération SUD Education.

Je souhaite recevoir les autres journaux : sur papier par la Poste en PDF par courriel.

LISTES DIFFUSIONS

Tu es inscrit-e sur nos listes de diffusions tu recevras des informations par mail

Sur la liste adhérents (1 ou 2 mails par semaine: concernant la vie du syndicat)

Sur la liste étudiants (1 mail par semaine: infos des actualités et des lures de l'éducation)

Sur la liste étudiants correspondant à ton statut (en fonction de l'actualité, CTSD, CAPA)

O Je souhaite être inscrit-e sur la liste de débats et d'informations entre adhérents « vie interne »

COTISATION

La cotisation syndicale donne droit à une déduction d'impôts égale aux 2/3 de la somme.

Tu recevras une attestation fiscale pour la déclaration 2016 (sur les revenus 2015) uniquement sur les sommes effectivement perçues par le syndicat jusqu'en décembre 2015.

Montant de ma cotisation (voir la grille ci-contre) : _____ euros

O Je paye par chèque, en 1 à 3 chèques à l'ordre de SUD Education Crétail. Tous les chèques

doivent être envoyés avec leur date d'encaissement au dos (juin 2016 au plus tard).

O Je paye par prélèvement automatique mensuel (compléter le verso, joindre un RIB)

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité sert à compenser des retraits de salaire ou à assurer la défense juridique des adhérents de SUD Education Crétail dans le cadre d'actions militantes.

O J'ajoute 5% de ma cotisation soit _____ euros pour contribuer à la caisse de solidarité

Le versement à la caisse de solidarité doit se faire sur un chèque séparé. Cette somme n'est pas déductible des impôts.

CONTACTS

Ces informations personnelles seront traitées sous forme informatisée par le seul syndicat, qui ne les transmettra jamais à d'autres organismes. Le téléphone ou le courriel peuvent parfois être transmis à d'autres adhérents SUD de ton secteur qui cherchant à monter une mobilisation.

O Je ne souhaite pas être contacté-e de la sorte.

Conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 « Informatique et Liberté », tu peux y accéder, les modifier ou demander leur suppression en contactant le syndicat

Date :

Signature :

www.sudeducrétail.org | contact@sudeducrétail.org | contact93@sudeducrétail.org

facebook.com/sudeducrétail | https://twitter.com/sud_edu_cretail

Permanence de Saint-Denis: **gestion des fiches d'adhésions** : 9-11 rue Génin 93 200 Saint-Denis; 01 55 84 41 26

Permanence de Crétail: 11-13 rue des Archives 94 010 Crétail cedex; 01 43 77 33 59

Prélèvement automatique : cotisation 2015 / 2016

NOM : Prénom :

Montant de la cotisation :

Les prélèvements, de montants identiques, seront effectués le 28 de chaque mois, à partir du mois de traitement de ton adhésion (début juin au plus tard) jusqu'au mois de juin inclus.

En cas de reconduction tacite, les prélèvements recommenceront dès le 28 octobre suivant et s'étaleront sur 9 mois. La participation à la caisse de solidarité sera prélevée en une fois avec le premier prélèvement.

O Je souhaite renouveler ma demande de prélèvement chaque année.

OU

O Je choisis la tacite reconduction annuelle jusqu'à annulation de ma part.

ORGANISME CREANCIER	NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR	Identifiant Créancier SEPA
CREDIT COOPÉRATIF CRÉTEIL	569 820	FR09ZZZ569820

NOM, PRENOM et ADRESSE du débiteur	NOM et ADRESSE de l'ETABLISSEMENT TENEUR du COMPTE à DEBITER

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN.

Une autorisation de prélèvement te sera renvoyée. Merci de la retourner signée le plus rapidement possible. Conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 « Informatique et Liberté », tu peux accéder aux informations te concernant, les modifier ou demander leur suppression en contactant le syndicat.

DATE : SIGNATURE :

Solidaires

Entre nous, mais aussi avec les autres secteurs, pour défendre les droits collectifs et en conquérir de nouveaux.

Unitaires

Dans un même syndicat, tous les salariés des 1^{er} et 2nd degrés, les personnels ouvriers, enseignants, administratifs...

Démocratiques

Parce que SUD lutte pour les revendications immédiates (salaires, conditions de travail...) mais aussi pour une rupture avec un système capitaliste antidémocratique et inégalitaire.

Contactez les sections locales de SUD 1^{er} degré 93

Section locale SUD Aubervilliers :

Sabine Duran, élémentaire Condorcet, 06 75 70 94 79

Section locale SUD Bagnolet :

Rémy Lacave, maternelle Henri-Wallon, 06 95 01 61 56

Section locale SUD Bobigny :

Maxime Donati, maternelle Cachin, 06 61 6870 45

Section locale SUD Bondy :

Nathalie Terzariol, maternelle Alain-Savary, 06 13 12 49 72

Section locale SUD Épinay :

Hugues Le Floch, élémentaire Georges Martin, 06 27 83 46 58

Section locale SUD Le Blanc-Mesnil :

Laetitia Barcelo, maternelle Joliot Curie 06 63 71 26 01

Section locale SUD Montreuil :

Laëtitia Piana, maternelle Grands-Pêchers, 01 48 57 31 33

Section locale SUD Noisy-leSec :

Mathieu Buisson, maternelle Gambetta, 06 77 83 81 92

Section locale SUD Pantin :

Arnaud Montfort, élémentaire Édouard-Vaillant, 06 19 95 42 56

Section locale SUD Saint-Denis :

Geoffrey Gilbert, élémentaire Rachel-Carson, 06 32 41 28 51

Section locale SUD Saint-Ouen L'Île-Saint-Denis :

Jérôme Godet, élémentaire Paul-Langevin, 06 19 45 50 71

Section locale SUD Sevran :

Corinne Capron, maternelle Saint-Exupéry, 06 60 82 80 94

Section locale SUD Villepinte :

Christophe Jallon, élémentaire Victor-Hugo 1, 06 12 56 53 77

☎ 01 55 84 41 26

06 88 66 47 23

@ contact93@sudeduccreteil.org

✉ Bourse du travail
9-11 rue Génin
93 200 St Denis

lundi à vendredi (9 h-17 h)



Dispensé de timbrage

CRETEIL C.C.

Créteil
SUD
Education

11-13, rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

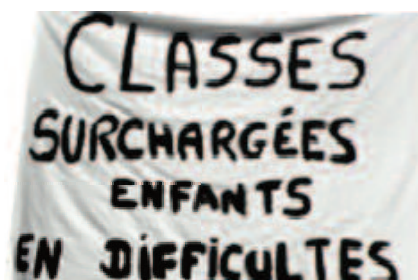
LA POSTE

Supplément n° 2 à l'Appel du Sud n° 99 - Prix : 1,5 € / abonnement : 15 €



L'institut du 93

septembre 2015



**Pour vous tenir au courant des luttes,
et de l'actualité syndicale,**

www.sudeduccreteil.org

Pour adhérer :

sudeduccreteil.org/contact-adhesion.html



web

SUD Éducation académie de Créteil - Syndicat affilié à l'Union syndicale Solidaires

Maison des syndicats de Créteil, 11-13, rue des Archives, 94010 Créteil Cedex - Tél : 01 43 77 33 59 - Fax : 01 43 77 65 58

Mél : contact93@sudeduccreteil.org - Site : <http://www.sudeduccreteil.org>

Directeur de la publication : Luc Colpart / Commission paritaire no 1215S07631